

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Demande de subventions Aide à la voirie communale FARDA
Séance du 23 juin 2025	

Date de la convocation : 17/06/2025	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 26/06/2025	Présents : 17	Représentés : 1
	Pour : 18	Abstention : 0
		Votants : 18
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Nadège DUCROCQ (pouvoir à M. Patrick DE BOCK), absente excusée, Mme Clémence WADOUX, absente

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à des travaux de réfection de voirie et de lutte contre les ruissellements dans diverses rues.

Ces travaux concernent :

- des réfections de voiries sur leurs parties les plus dégradées
- des aménagements de voiries afin de limiter les effets du ruissellement
- la réfection d'un cheminement piétonnier dégradé par les inondations.

Le montant de cette opération est de 55 340,90 € HT.

Une subvention peut être accordée par le conseil départemental dans le cadre du FARDA 2025 Aide à la voirie communale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Coût total des opérations 55 340,90 € H.T.

Ressources	Montant H.T.	Taux
Conseil Départemental Aide à la voirie communale 40 % avec plafond à 15 000,00 €	15 000,00	27,10%
Fonds propres	40 340,90	72,90%
Total des ressources	55 340,90	100,00%

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le



ID : 062-216204487-20250623-DLB_2025_03_06-DE

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Confirme son accord sur la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention et à en demander le versement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#